



Déclaration liminaire CAPL N° 1 du 10 juillet 2012

Madame la Présidente,

Pour Force Ouvrière la fonction publique constitue l'un des fondements du système républicain et laïc.

Elle doit notamment garantir l'égalité des droits pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

FO constate que la RGPP a conduit à la liquidation du service public, en organisant l'abandon programmé de nombreuses missions ou leur externalisation - privatisation, en supprimant des postes et en mettant en péril le statut général des fonctionnaires.

FO revendique entre autres l'arrêt de la RGPP, l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, Comme nous l'avons maintes fois indiqué, la valeur du point d'indice et les effectifs sont incontournables !

Les Inspecteurs des Finances Publiques seront donc affectés, au 1er septembre 2012, selon des règles de gestion bien différentes selon la filière d'origine.

Pour F.O.-DGFIP il faut que cela finisse : nous l'avons revendiqué en chaque occasion, les règles de gestion doivent être identiques pour tous les inspecteurs.

Pour autant, nous ne souhaitons pas sacrifier le mouvement du 1er mars 2013 des inspecteurs filière gestion publique, cet acquis doit leur être conservé.

Aujourd'hui, et avant d'aborder plus particulièrement la CAP de ce jour, nous réaffirmons les revendications FO DGFIP :

- arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Il en va de la santé des agents et de la survie de

l'ensemble de nos missions

- un réel bilan contradictoire de la fusion ;
- le maintien et renforcement de toutes les missions assurées par la DGFIP.

F.O.-DGFIP s'opposera à toutes tentatives d'externalisation et demande l'arrêt de tous les projets de réorganisation et de restructuration du réseau comptable et de l'ensemble des services.

Nous condamnons les restrictions budgétaires sans précédent qui remettent en cause le fonctionnement même des services. D'ores et déjà les crédits octroyés ne suffisent pas à couvrir les dépenses courantes de l'année. F.O.-DGFIP exige un abondement des crédits à hauteur des besoins réels.

Pour F.O.-DGFIP, ce qui doit motiver vos décisions pour qu'au 1er septembre 2013 les inspecteurs des Finances publiques soient mutés selon la même procédure, c'est d'avoir en visée : l'égalité de traitement. Rappelons que, depuis septembre 2011, il n'y a plus que le seul statut des inspecteurs des finances publiques, les 2 statuts qui existaient antérieurement ont été abrogés.

Les élus FO DGFIP 52

Titulaires

Laure Alentado et Sabine Maria

Suppléantes

Julie Ludwig

Sandra Vermare

Expert

Rachel Sugneau